

SURVOLS DES QUARTIERS DE CHÂTEAUNEUF ET GRAVELONE

MEMORANDUM DE LA SÉANCE AVEC LES COMPAGNIES

D'HÉLICOPTÈRES CIVILS DE LA PLACE – 10 OCTOBRE 2016

Préambule : Le point d'entrée côté NORD pour les hélicoptères se situe dans la région de Pont de la Morge et les entrées/sorties doivent se faire entre l'Ecole d'Agriculture et la STEP de Châteauneuf. L'entrée côté Montorge n'est plus en vigueur mais peut être utilisée exceptionnellement pour des vols de sauvetage annoncés à Skyguide et reconnus comme tels.

Résumé : Le 95% des vols sont des vols professionnels et se font dans le respect des prescriptions DEPART / ARRIVEE en vigueur, qui ont été rappelées au cours de cette séance.

La société Skyguide, présente à la séance, assure la sécurité aérienne en gérant les entrées/sorties des avions et des hélicoptères selon ces prescriptions. Elle est amenée à autoriser, dans certains cas, des modifications de trajectoires, mais uniquement si la sécurité est mise en cause.

Les quelques vols qui se font au-dessus du quartier de Châteauneuf sont pour la plupart effectués par des pilotes privés ou externes, ne connaissant pas les prescriptions d'approches de l'aéroport de Sion.

Une notice a été envoyée à tous les usagers de l'aéroport pour que les routes de vols inscrites soient respectées et que les survols de quartiers et de leurs habitations soient évités au maximum.

Etaient représentés à cette séance :

- La Direction de l'Aéroport de Sion
- La société Skyguide
- Le responsable Sécurité de l'Aéroport de Sion
- Les compagnies basées : Air Glaciers, Alpark, Eagle et Helialps
- L'ARAS